

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :

Election de l'exécutif

OBJET :

Election du Président

Le nombre de
membres du Comité
Syndical en exercice
est de 6.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE EN
DATE DU 21/02/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/01

**DELIBERATION DU COMITÉ DU SYNDICAT
D'IRRIGATION DE CUXAC-COURSAN**

Séance du Comité du Syndicat d'Irrigation du 28 février 2024,
Le Comité du Syndicat d'Irrigation CUXAC-COURSAN
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. RUIZ Raphaël, doyen d'âge.

Présents : M. Grégory DELFOUR, M. Jean-Marc BOUTET, M. Nicolas
LORENZO, M. Serge MARONDA, Thomas CALVO, Raphaël RUIZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Rapporteur : M. RUIZ

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Raphaël RUIZ, a pris la
présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Après avoir effectué l'appel
nominal des membres du comité, il a constaté que la condition de quorum était
remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé
qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu
au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si,
après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est
procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En
cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. RUIZ sollicite les candidatures pour l'élection du président et enregistre celle de
M. Grégory DELFOUR.

Le dépouillement du vote effectué au scrutin secret donne les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	6
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	0
e) Nombre de suffrages exprimés [b – c– d] :	6
f) Majorité absolue :	4

CANDIDATS	Nombre de suffrages
Grégory DELFOUR	6

M. Grégory DELFOUR ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et
investi de ses fonctions.

Le Président,


Grégory DELFOUR



Le Secrétaire,


Jean-Marc BOUTET